



EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : **vendredi 05 avril 2024**

Délibération N°2024-24
Adoption des cotisations des Membres du Syndicat Mixte du PNRM pour l'exercice 2024

Président de séance : **Monsieur Félix ISMAIN**
Secrétaire de séance : **Madame Karine SALIBER**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 05 avril, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité Syndicat en date du 07 février 2024

Finances

2. Vote du Compte Administratif 2023 : Budget Principal
3. Vote du Compte Administratif 2023 : Budget Annexe CFME
4. Présentation du Compte de gestion 2023 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
5. Affectation des résultats 2023 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
6. Vote du Budget Primitif 2024 – Budget Principal
7. Vote du Budget Primitif 2024 – Budget Annexe CFME

Directions

8. **Administration** : Service d'une Agence de Voyages pour l'achat de titres de transport et de prestations associées.
9. Retrait du PNRM au collège « Parc Naturel » au CESECEM
10. **Biodiversité** : Modification de la délibération n°21-13 relative au Corridor Ecologique
11. Désignation d'un Représentant du PNRM à la Commission du CESAR
12. **Animation** : Nouveau mode de gestion des sites du PNRM
13. Création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
14. Délégation au Président pour la vente de produits à l'Association des Amis du PNRM

Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → Mr F. ISMAIN.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) — Mr B. BABIN(Bellefontaine) - Mr J. MONFORT(Diamant) — — Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) - Mr J. DOMERGUE(François) —Mr J-L. GUIZONNE(Grand'Rivière) — Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) — Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) — Mr M. MICHALON (Marigot) — Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) — Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) — Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) — Mr R. DULYMBOIS (Robert) - Mme M-A. APOCALE (Saint-Esprit) - Mme M-J. LAMIN (Saint-Joseph) — Mr M. GOBALSAMY(Saint Pierre) -Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) — Mr J. ELISABETH (Sainte Luce). - Mr C. PALIN (Trinité) — Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) — Mr L. OCCOLIER (Vauclin).

→ **Communautés d'agglomération** : Mme E. HANNIBAL-CYRILLE (suppléante CACEM).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **Communes** : Mr H. GROS-DESORMEAUX (Anses d'Arlet) à Mr F. ISMAIN(CTM) - Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) — Mr G. MONSTIN(Carbet) à Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) — Mr A. BIRON (Case Pilote) à Mr J. MONFORT(Diamant) - Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée) à Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) — Mr E. JULAT(Schoelcher) à Mr R. DULYMBOIS(Robert).

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames S. NORCA — L. BEAULIEU — K. BERNABE - C. EMMANUEL — F. CARIUS — Messieurs N. AZEROT — M. NADEAU — J. ROSE — D. DINAL — J-C. ECANVIL — E. DUFEAL — O. MARIE REINE.

→ **Communes** : — Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) — Mr D. DOULIN(Lamentin).

→ **Communautés d'agglomération** : - Mr B. BIROTA (CAP NORD).

Membres titulaires absents excusés : Mesdames N. ACCUS ADAINE - N. LIMIER— M-A. RAVIN (CTM) — Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM).

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Membres	
en exercice	53
Présents	27
Procurations	06
Vote	
Pour : 33	
Contre : 0	
Abstention : 0	
Date de la convocation :	
25 mars 2024	

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu la délibération n°2024-16 en date du 5 avril 2024 portant vote du Budget Primitif 2024 du Budget Principal,
- Vu la contribution statutaire annuelle des Communes, Communautés de communes, fixée par les statuts du PNRM,

Considérant qu'au titre des recettes de fonctionnement figurent les cotisations des membres au Syndicat mixte fixées dans les statuts,

Considérant que ces recettes sont obligatoires et représentent la seule ressource fixe du Parc,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés,

le Comité syndical

Article 1

Autorise le Président du PNRM à émettre des titres de recettes à l'égard des membres du Syndicat Mixte du PNRM au titre de la cotisation annuelle 2024 pour les montants figurant en annexe de la présente délibération.

Article 2

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le vendredi 05 avril 2024

Le Président,

Félix ISMAIN

